

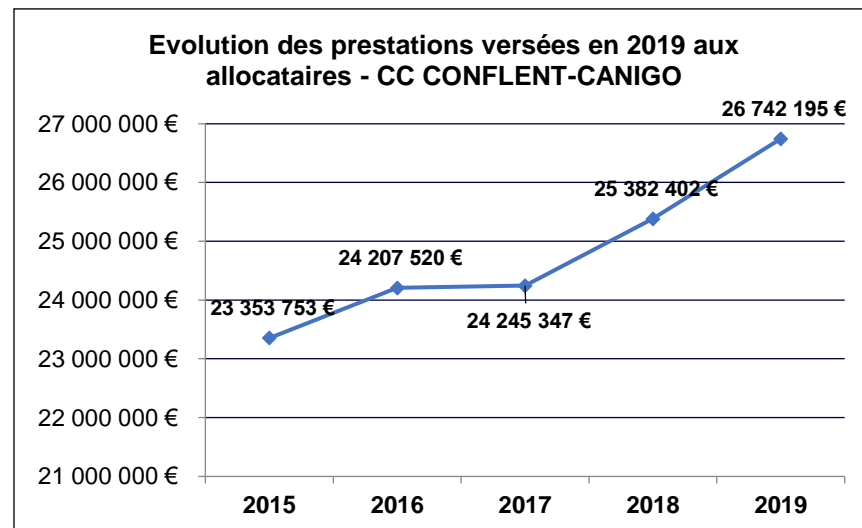
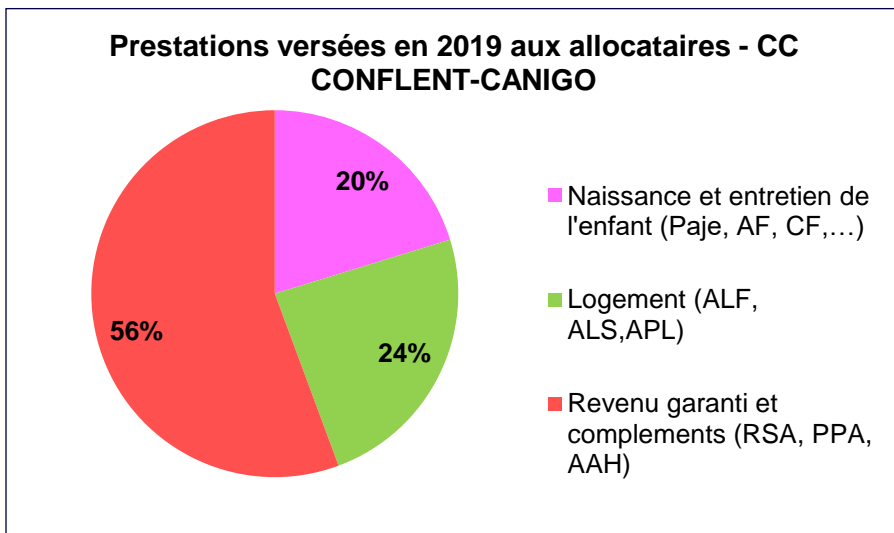
La Convention territoriale globale (CTG)



Présentation du 9 juin 2021



- La Caf couvre 42% des habitants de la communauté de communes Conflent-Canigou qui en compte 20 391 habitants : 4 077 allocataires couvrant 8 629 bénéficiaires.



Indicateurs clés en 2019	CDC	PO	FM
% Evolution du nombre d'allocataires 2014-2019	13 %	22 %	17 %
% Allocataires à bas revenus	43 %	40 %	30 %
% Allocataires bénéficiaires du revenu garanti (RSA,PPA,AAH)	63 %	62 %	49 %
% Allocataires dépendants à 50 et 100% des PL	32 %	31 %	22 %
% Familles monoparentales	30 %	33%	24 %
% Familles nombreuses	17 %	15 %	18 %

Plus de 1 million d'euros d'aides ont été versées en 2019 aux partenaires sur le territoire :

- Par les prestations de service (490 787 €) et le Contrat Enfance Jeunesse (598 000 €) pour les services aux familles concernant :
 - 2 Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : 442 500 €
 - Un service multi-sites d'accueil de loisirs intercommunal extra et périscolaire (maternel, primaire et adolescents) : 520 600 €
 - Un Relais Assistantes Maternelles à vocation intercommunale : 36 000 €.
 - 2,5 Etp de postes de chargé de coopération : 44 400 €
 - Des séjours vacances : 6 900 €
 - des formations BAFA/BAFD : 7 200 €
 - Une structure d'animation vie locale, soit 22 600 €
 - Un contrat local d'accompagnement scolaire : 9 600 €

- Par des aides (fonctionnement ou investissement) aux projets : 22 000 €

La Convention territoriale globale : une nouvelle démarche de contractualisation

- CTG = **démarche nouvelle de contractualisation de la politique familiale et sociale** (remplace les Contrats enfance jeunesse, CEJ) => convention de partenariat au bénéfice des habitants et des familles d'un territoire, conclue dans les champs de compétences de la Caf.
- La Ctg se concrétise par la signature d'un **accord cadre** entre la Caf et une collectivité sur une période pluriannuelle de **5 ans maximum**. Pour la Cdc Conflent-Canigou, la Ctg portera sur la période 2021-2025.
- La Ctg permet de partager un diagnostic du territoire avec les élus et les partenaires institutionnels et associatifs du secteur. Son objectif est de **renforcer la coordination, la cohérence et donc l'efficacité de l'ensemble des actions menées en direction des familles et des habitants**. Elle aboutit à l'élaboration d'un projet social de territoire décliné en plan d'actions associant l'ensemble des partenaires du territoire.
- La **Ctg permet d'articuler les différentes politiques menées par les collectivités** telles que : la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'égalité des chances, la prévention de la délinquance, le plan d'accessibilité aux services,, la plan national pour un numérique inclusif....

Les avantages de la démarche pour la Cdc Conflent-Canigou et la Caf

- **Une connaissance plus fine et plus complète des besoins des familles et des habitants du territoire** étayée par la mobilisation des outils d'observation de la Caf et la contribution des partenaires.
- **Une vision globale décloisonnée des services du territoire** grâce à un renforcement des interactions entre les différents domaines d'intervention.
- Une opportunité de **faire adhérer des partenaires techniques et financiers** à un projet global de territoire et une simplification des coopérations des différents acteurs contribuant au renforcement des complémentarités et de l'efficacité
- **Un soutien à la décision pour les élus** grâce :
 - ➔ à la priorisation des actions à mettre en œuvre (développement éventuel de services, montée en qualité des actions conduites ou adaptation de ces actions à de nouveaux besoins)
 - ➔ la clarification des objectifs à atteindre et leur suivi facilitant ainsi l'anticipation des moyens humains et financiers.
- Sur le volet financier : la **simplification des modalités de financement grâce au passage au bonus territoire Ctg** et l'opportunité de **maintenir les engagements financiers** de la Caf dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Le financement des postes de chargés de coopération sera maintenu au travers de la Ctg (convention financière annexée à la Ctg).

Les champs d'intervention de la CTG et phases de réalisation du diagnostic partagé

La CTG concerne l'ensemble des champs d'intervention sur lesquels la Caf intervient (prestations légales et action sociale) dans une approche globale et transversale. Elle incite chacun des acteurs à revisiter l'ensemble des interventions et des moyens mobilisés sur le territoire dans cette même approche.

PHASE 1 : TRAVAIL DE COMPLETUE DU DIAGNOSTIC AVEC LES EQUIPES DE LA CDC (en cours)

**PHASE 2 : ORGANISATION de 5 GROUPES
THEMATIQUES AVEC LES PARTENAIRES**

**Petite enfance
(0 – moins de 3 ans)**

**Accès aux droits/
Jeunes adultes**

Parentalité

**Enfance-Jeunesse
(3 – 17 ans)**

**Animation Vie Sociale
Logement**

ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE ET RECHERCHE DE PISTES D'AMELIORATION

L'élaboration de la démarche Ctg : les différentes étapes

- **La démarche Ctg se déroule en plusieurs étapes :**
 1. Réalisation d'un diagnostic partagé dans l'ensemble des thématiques de la Ctg avec contribution des partenaires du territoire
 2. Définition d'un projet de territoire : identification des problématiques territoriales et des priorités dans les champs de compétence de la Caf
 3. Élaboration d'un plan d'actions
 4. Etude de la faisabilité des actions proposées : chiffrage
 5. Formalisation du plan d'actions définitif
 6. Signature
 7. L'évaluation annuelle du plan d'actions

D'avril au 15
Oct 2021

COMITÉ OPÉRATIONNEL

*Travaux
préparatoires/Partage
et enrichissement du
diagnostic*

30 Oct 2021

COMITÉ DE PILOTAGE

*Validation du
diagnostic
Fixation des axes du
plan d'action*

15 Nov 2021

COMITÉ OPÉRATIONNEL
PARTENARIAL

*Formalisation du plan
d'action*

Novembre
2021

COMITÉ DE PILOTAGE

*Validation du plan
d'action
Validation de la méthode
d'évaluation*

Décembre
2021

COMITÉ DE PILOTAGE

Signature CTG